



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 20 mai 2015 à 19h00, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Denise Larouche
Roxanne Tremblay

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :
Madame la directrice générale adjointe
et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Étaient absentes à la séance :
Madame la conseillère : Lucie Tremblay
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Le maire présente à la séance Madame Elsa Witty, maire d'un jour

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, constate le quorum de la séance.

15-05-81
3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 05.

15-05-82
4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-83
5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2015;



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.
CONSEIL MUNICIPAL

15-05-84

8.1
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA NATION CRIE D'OIJÉ-BOUGOUMOU ET LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais et la Nation crie d'Oujé-Bougoumou ont poursuivi de façon diligente la mise en place d'une relation fondée sur l'harmonie, la bonne volonté, et le respect mutuel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais et la Nation crie d'Oujé-Bougoumou ont adopté l'esprit de collaboration qui sous-tend le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE la Nation crie d'Oujé-Bougoumou et la Ville de Chapais ont déclaré être ouvertes à la réalisation de projets communs pour leur bénéfice mutuel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a cherché à identifier des projets de développement économique qui utiliseraient et profiteraient de l'énergie résiduelle produite par l'usine de cogénération de Chapais Énergie;

CONSIDÉRANT QUE les projets pour lesquels la Ville de Chapais a établi qu'il fallait une analyse et une étude économique plus poussées sont en parfait accord avec l'engagement de la Nation crie d'Oujé-Bougoumou en matière de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les projets pour lesquels la Ville de Chapais a établi qu'il fallait une analyse et une étude économique plus poussées sont en parfait accord avec sa stratégie de développement pour une économie locale diversifiée et durable;

CONSIDÉRANT QUE les projets pour lesquels la Ville de Chapais a établi qu'il fallait une analyse et une étude économique plus poussées



sont en parfait accord avec les objectifs stratégiques du Plan Nord annoncés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Nation crie d'Oujé-Bougoumou et la Ville de Chapais souhaitent procéder à des études de faisabilité sérieuses et à d'autres études relatives à ces éventuels projets en vue de collaborer à l'établissement de projets viables et économiquement faisables;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le maire, monsieur Steve Gamache, soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente à intervenir entre la Nation crie d'Oujé-Bougoumou et la Ville de Chapais concernant les efforts conjoints visant l'exploration des occasions de développement économique associées à l'usine de cogénération de Chapais Énergie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-85

8.2

RÉSOLUTION — AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT que le centre de conditionnement physique « Studio Extrême » est une activité gérée par la Corporation des loisirs de Chapais, donc totalement indépendante du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Chapais;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chapais accepte de mettre certains de ses locaux et équipements à la disposition de la Corporation des loisirs de Chapais pour que cette dernière réalise ses activités du centre de conditionnement physique « Studio Extrême »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chapais ne doit pas avoir à déboursier des sommes additionnelles à celles déjà prévues à ce protocole, en raison de l'utilisation de ses locaux par le centre de conditionnement physique « Studio Extrême »;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le maire, monsieur Steve Gamache, et la directrice générale adjointe, madame Mélanie Gagné, soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chapais ce protocole avec la Corporation des loisirs de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-86

8.3

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME FRÉDÉRIQUE GAMACHE

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Excel a procédé le 12 mai dernier au dévoilement de ses boursières et boursiers pour l'année scolaire 2014-2015;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est membre de la Fondation Excel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais soutient et encourage la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Frédérique Gamache est finissante en secondaire V à La polyvalente Le Filon de Chapais et qu'elle a reçu l'une des cinq bourses octroyées par la Fondation Excel;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Frédérique Gamache pour ce succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-87

8.4

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME NOÉMI LAPRISE

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Excel a procédé le 12 mai dernier au dévoilement de ses boursières et boursiers pour l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est membre de la Fondation Excel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais soutient et encourage la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Noémi Laprise est finissante en secondaire V à La polyvalente Le Filon de Chapais et qu'elle a reçu l'une des cinq bourses octroyées par la Fondation Excel;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Noémi Laprise pour ce succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-88

8.5

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR STEEVE FORGUES

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;



CONSIDÉRANT QUE l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec tenait son 47^e congrès annuel à Sherbrooke du 16 au 19 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steeve Forgues, directeur du service incendie de la Ville de Chapais, y a reçu la médaille du pompier pour services distingués - 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à monsieur Steeve Forgues pour l'obtention de cette décoration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6

15-05-89

RÉSOLUTION – MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;



QUE le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, à monsieur Jean Boucher, député d'Ungava, ainsi qu'à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

15-05-90

9.1

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À TOURISME BAIE-JAMES POUR L'ANNÉE 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à Tourisme Baie-James permet plusieurs avantages, dont une visibilité dans le guide touristique officiel de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais souhaite renouveler son adhésion à Tourisme Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle des municipalités, localités et agglomérations pour devenir membre de Tourisme Baie-James est fixée à 121 \$ plus des frais de 0,54 \$ par habitant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en faveur du renouvellement de l'adhésion à Tourisme Baie-James;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Ville de Chapais à l'organisme Tourisme Baie-James comme membre pour l'année 2015-2016;

D'autoriser le paiement de 974,20 \$ taxes en sus, pour ladite adhésion ;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-91

9.2

RÉSOLUTION – ADOPTION D'UNE POLITIQUE PORTANT SUR LA PRÉSENCE AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT l'axe 4 du plan stratégique de la Ville de Chapais 2013-2023 : une municipalité modernisée, performante et orientée vers le citoyen, dont l'une des orientations est de procéder à une saine gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a le devoir de gérer la prestation de travail et les absences de ses employés dans le respect des droits et obligations de chacun;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été discuté en comité plénier le 19 mai dernier;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin



ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte la *Politique portant sur la présence au travail*;

QUE le maire, monsieur Steve Gamache, et la directrice générale adjointe, madame Mélanie Gagné, soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chapais cette politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **RESSOURCES HUMAINES**

15-05-92 10.1
RÉSOLUTION — EMBAUCHE – PERSONNEL ÉTUDIANT POUR L'ÉTÉ 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a réservé des sommes dans son budget 2015 pour l'embauche de deux étudiants pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE des offres d'emplois pour étudiants ont été publiés et affichés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé pour l'occasion;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénière du 20 mai 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'entériner l'engagement de monsieur Vincent Boulianne à titre de personnel étudiant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. **FINANCES ET TRÉSORERIE**

15-05-93 11.1
RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2015

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois d'avril 2015 s'élevant à 249 374,03 \$ ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 189 015,54 \$ soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-94 11.2
RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) PELUCHES ET BALUCHONS



CONSIDÉRANT QUE le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire est mandaté pour répondre aux demandes d'aides financières, d'en faire l'analyse et de donner un avis au conseil municipal sur la conformité et la qualité des demandes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu un avis favorable à la demande d'aide financière du centre de la petite enfance (CPE) Peluches et Baluchons ;

CONSIDÉRANT le besoin d'acquérir l'équipement nécessaire au monte-plats, outil de travail sécuritaire, essentiel au bien-être et au bon fonctionnement de l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 mai 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde au centre de la petite enfance (CPE) Peluches et Baluchons un montant total de 2 500,00 \$ sur une base de cinq (5) ans à 500 \$ par année ;

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-95

11.3

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — COMMISSION LOISIR ET SPORT DE LA BAIE-JAMES – GALA D'EXCELLENCE LOISIR, SPORT, CULTURE NORD-DU-QUÉBEC — 2015

CONSIDÉRANT QUE le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire est mandaté pour répondre aux demandes d'aides financières, d'en faire l'analyse et de donner un avis au conseil municipal sur la conformité et la qualité des demandes ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu un avis favorable à la demande d'aide financière le la Commission Loisir et Sport de la Baie-James – Gala d'excellence en loisir, sport, culture Nord-du-Québec — 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 mai 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde un montant de 750 \$ en services, à titre de partenaire associé de l'événement qui se tiendra à Chapais le 7 novembre 2015 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-96

11.4

RÉSOLUTION — OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL – SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (SADC) CHIBOUGAMAU-CHAPAIS – PROJET DE COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE CHAPAIS (CJS)

CONSIDÉRANT QUE la SADC a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural pour le projet de Coopérative jeunesse de services;



CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est admissible et que le projet répond à tous les critères;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue à encourager et soutenir les initiatives entrepreneuriales locales en plus de stimuler le développement de l'entrepreneuriat local du Plan d'action 2013-2018;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur du Pacte rural a formulé une recommandation positive au Conseil municipal pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural de Chapais sont disponibles;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal, via le fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural, accorde une aide financière de 2 000 \$ à la SADC pour réaliser son projet de Coopérative jeunesse de services de Chapais;

QU'une première tranche de 80 % de la subvention maximale soit remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;

QU'une deuxième et dernière tranche de 20 % de la subvention restante, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, soit remis au promoteur sur dépôt du rapport final;

QUE la directrice générale adjointe et greffière suppléante est et soit autorisé à signer le protocole de financement ainsi que tout autre document relatif au projet financé;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 55-150-50-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-97

11.5

RÉSOLUTION — OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL - LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS (CDEC) - PROJET DE MISE EN PLACE D'UN TERRAIN DE VOLLEYBALL

CONSIDÉRANT QUE la CDEC a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural pour le projet de mise en place d'un terrain de volleyball;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est admissible et que le projet répond à tous les critères;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue à consolider et bonifier les infrastructures et équipements sportifs et de plein air, l'AXE 2 du Plan stratégique 2013-2023;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur du Pacte rural a formulé une recommandation positive au conseil municipal pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural de Chapais sont disponibles;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU



QUE le conseil municipal, via le fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural, accorde une aide financière de 5 880 \$ à la CDEC pour réaliser son projet de mise en place d'un terrain de volleyball;

QU'une première tranche de 80 % de la subvention maximale soit remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;

QU'une deuxième et dernière tranche de 20 % de la subvention restante, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, soit remis au promoteur sur dépôt du rapport final;

QUE la directrice générale adjointe et greffière suppléante soit autorisée à signer le protocole de financement ainsi que tout autre document relatif au projet financé;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 55-150-50-000.

Monsieur le conseiller Jacques Fortin demande le vote concernant cette résolution :

4 POUR 1 CONTRE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

15-05-98 11.6
RÉSOLUTION – DEMANDE DE BUDGET ADDITIONNEL – FERMETURE DU (LES) ET (DMS)

CONSIDÉRANT la demande de WSP Canada inc. d'une augmentation de 5 000,00 \$ au budget pour le mandat de fermeture du (LES) et (DMS);

CONSIDÉRANT QUE les travaux supplémentaires ne pouvaient être anticipés par WPS au moment de soumettre son offre de services;

CONSIDÉRANT QU'un réajustement du budget est nécessaire à la réalisation globale du contrat de fermeture;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 mai 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde un montant supplémentaire de 5 000,00 \$ à WSP Canada inc. pour la fermeture du (LES) et (DMS);

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-451-20-446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.
GREFFE

13.
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

15-05-99 13.1
RÉSOLUTION – DÉROGATION MINEURE 15-090 AU BÉNÉFICE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 72, 2^e RUE, À CHAPAIS (LOT no 4 959 325)

CONSIDÉRANT QUE, selon le Règlement de zonage 01345-A et ses amendements de la Ville de Chapais, une marge de recul de



7,5 mètres doit être observée entre la ligne de lot avant et arrière et l'implantation du bâtiment principal situé sur une propriété;

CONSIDÉRANT QUE la notaire Josée Boulianne a déposé une demande de dérogation mineure au nom de sa cliente à l'effet d'autoriser l'implantation dérogatoire du bâtiment principal situé au 72, 2^e Rue, à Chapais, bâtiment qui empiète de 1,52 mètre à l'intérieur de la marge de recul avant et de 0,27 mètre à l'intérieur de la marge de recul arrière de la propriété, et ce en contravention aux dispositions du règlement de zonage 01345-A et ses amendements de la Ville de Chapais établissant à 7,5 mètres les marges de recul avant et arrière minimales à respecter pour l'implantation des bâtiments principaux.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme au conseil lors de sa rencontre tenue le 24 février 2015;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la tenue de la séance du conseil où sera discutée de l'adoption de cette dérogation mineure a été publié dans la Tribune chapaisienne;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité à la séance plénière du conseil municipal du 20 mai 2015;

CONSIDÉRANT QU'aucune opposition n'a été exprimée lors de séance régulière du conseil du 20 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE le processus légal pour l'adoption d'une dérogation mineure a été respecté;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Chapais accorde la dérogation mineure 15-090 à l'effet d'autoriser le bâtiment principal existant situé au 72, 2^e Rue, à Chapais, lot no 4 959 325, à empiéter de 1,52 mètre à l'intérieur de la marge de recul avant et de 0,27 mètre à l'intérieur de la marge de recul arrière de la propriété, et ce en contravention aux dispositions du règlement de zonage 01345-A et ses amendements de la Ville de Chapais établissant à 7,5 mètres les marges de recul avant et arrière minimales à respecter pour l'implantation des bâtiments principaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

14.1

15-05-100

RÉSOLUTION – PARRAINAGE DE L'ACTIVITÉ « BEACH PARTY 2015 » PAR LA VILLE DE CHAPAIS

Conformément à l'article 303 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller Guy Lafrenière déclare son intérêt en lien avec cette résolution. Il se retire de la séance, tout comme il l'a fait lors des discussions en comité plénier concernant ce sujet.

CONSIDÉRANT l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que toute municipalité locale a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et des parcs;

CONSIDÉRANT QUE le « Beach Party de Chapais » est un événement de loisir social et récréatif ouvert à toute la population;



CONSIDÉRANT QUE le promoteur actuel de l'événement a demandé à la Ville de Chapais de parrainer le projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est dit en accord avec la demande du promoteur, à condition que la Ville de Chapais devienne le porteur officiel du projet;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal mandate le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour parrainer l'édition 2015 du « Beach Party de Chapais », qui se tiendra à la plage municipale de Chapais, située au Lac Cavan, le 25 juillet 2015.

QUE le promoteur de l'événement fournisse à la Ville de Chapais une copie certifiée des polices d'assurance responsabilité, et ce, avant le début de l'événement ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Guy Lafrenière réintègre la séance.

15.

TRAVAUX PUBLICS

16.

SERVICE DES INCENDIES

17.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.

VARIA

19

MAIRE D'UN JOUR

19.1

15-05-101

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME ELSA WITTY, MAIRE D'UN JOUR

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le conseil municipal s'engage à sensibiliser la population à l'engagement citoyen, notamment en maintenant l'activité « Maire d'un jour »;

CONSIDÉRANT QUE Madame Elsa Witty, à titre de « Maire d'un jour », a su relever avec brio les tâches qui lui ont été confiées;

CONSIDÉRANT QUE Madame Witty a participé avec grand intérêt aux activités qui lui ont été proposées;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à Madame Elsa Witty, pour sa nomination au titre de « Maire d'un jour ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Normand Coté demande si l'entente entre la Nation crie d'Oujé-Bougoumou et la Ville de Chapais allait amener des coûts. Monsieur le Maire lui mentionne que l'entente va servir à travailler au développement de certains projets autour de Chapais Énergie et



quand un projet demandera une étude impliquant des coûts pour la Ville, cela repassera au conseil.

Monsieur Côté se questionne également à l'effet que le centre de conditionnement qui sera installé dans l'ancien restaurant de l'aréna fera en sorte qu'il ne soit plus accessible pour les activités de l'aréna. Monsieur Gamache mentionne que la Ville est actuellement en mode solution pour faire en sorte que les autres organismes qui utilisaient le restaurant utilisent un autre endroit. Il rappelle aussi que ce restaurant est utilisé que quelques jours par année depuis plusieurs années.

Monsieur Côté se questionne également sur l'adoption de la politique de présence au travail en lien avec nos compétences sur cette politique. Monsieur Gamache lui mentionne que cette politique a été vérifiée avec les avocats de L'UMQ.

Monsieur Côté demande finalement pourquoi la Ville exige des assurances supplémentaires au Beach party quand cela n'était pas fait les autres années. Monsieur Gamache lui mentionne qu'en raison de certaines activités extrêmes non couvertes par notre assurance, l'organisation doit en obtenir. À titre d'exemple, monsieur le Maire rappelle que l'an dernier, la course de canots était couverte par les assurances de leur partenaire qui était Escapade boréale.

21. QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DE CONSEILLÈRES

Monsieur Daniel Forgues rappelle aux citoyens qui se promènent en quatre roues de porter un casque.

Madame Roxanne Tremblay avise la population de ne pas oublier d'enlever leurs abris tempo car elle avait jusqu'au 1^{er} mai pour le faire et pourrait s'exposer à des avis d'infraction.

Monsieur Guy Lafrenière mentionne qu'une rencontre est prévue avec la Sûreté du Québec et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour déterminer quels sentiers pour les quatre roues sont fédérés et lesquels sont à multiusage.

Monsieur Jacques Fortin rappelle l'importance du bénévolat dans notre communauté. Il demande aux gens intéressés à faire du bénévolat d'aller voir les organismes. Il mentionne l'importance de la relève pour ces organismes.

Monsieur Steve Gamache avise la population que la route 113, au km 365, sera fermée de 1h00 à 5h00 cette nuit et que seuls les véhicules d'urgence vont pouvoir y circuler.

Monsieur le Maire rappelle aux citoyens la coupure de courant devant avoir lieu samedi 23 mai de 8h30 à 9h.

Monsieur Gamache tient à féliciter les Chevaliers de Colomb et les Filles d'Isabelle pour la Fête des jubilés qui a eu lieu samedi dernier. Il a eu de très bons commentaires des gens de l'extérieur.

Monsieur Gamache fait un rappel sur l'horaire d'été de l'Hôtel de ville à compter de juin.



15-05-102

22.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 20h02.

(SIGNÉ)

Steve Gamache
Maire

(SIGNÉ)

Mélanie Gagné, directrice
générale adjointe et greffière
suppléante